

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 21 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELLATAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Marjorie CHAIZE, Mostefa BENAOUA, Nicolas MURE-RAVAUD, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE*, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Geneviève CARECCHIO, Jean-Claude DUFOUR, Bernard JAVAZZO

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE

Yann BIDON a donné pouvoir à Maryse MICHAUD

Nathalie MURCIA a donné pouvoir à Bernard JAVAZZO

*Départ à 21 H 20 a donné pouvoir à Lionel RIFIN

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Dominique LARGE est désigné secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2017

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2017.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2017.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 24 MARS AU 24 AVRIL 2017

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

DIRECTION GENERALE

1- Vote du compte de gestion 2016

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 absentions du groupe « Pierre-Bé demain »

DECLARE que le Compte de Gestion –exercice 2016, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle pas d'observation de sa part.

2- Affectation des résultats 2016

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

D'AFFECTER une partie du résultat de la section de fonctionnement-exercice 2016, à la section d'investissement 2017, soit 2 562 865.09 €

D'AFFECTER l'autre partie du résultat de la section de fonctionnement – exercice 2016, à la section de fonctionnement- exercice 2017, soit 500 000 €

3- Vote des taux d'imposition 2017

Rapporteur : M. LANGIN

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

ADOPTE pour l'année 2017, les mêmes taux pour la taxe d'habitation et les taxes foncières que ceux de l'année 2016.

4- Vote du budget primitif 2017

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

APPROUVE le budget primitif de la commune – exercice 2017 - tel qu'annexé au présent rapport.

5- Approbation du Compte Administratif 2016

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 7 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

CONSTATE les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report des dépenses et recettes de l'exercice précédent, aux opérations de dépenses et de recettes de l'exercice concerné, et aux résultats qui s'en dégagent.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

6- Budget primitif 2017 – Subvention aux associations

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 3 contres du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

Monsieur DUFOR et Monsieur MAJDALANI ne prennent pas part au vote

DECIDE d'accorder les subventions inscrites au chapitre 65 du budget primitif 2017 détaillées dans la liste.

7- Représentation de la commune au sein de l'assemblée des communes actionnaires de la SEMCODA

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 1 pour Mme Carecchio du groupe « Pierre-Bé demain » et 6 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

DESIGNE Mme Marguerite LENOBLE comme représentante à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA.

En cas d'indisponibilité du délégué, le Maire représentera la commune à l'assemblée spéciale.

PREND ACTE de la représentation des 208 communes actionnaires au conseil d'administration de la SEMCODA pour les représentants des communes de Belley, Bourg en Bresse, Izernore, Meximieux et Saint-Genis-Pouilly.

DESIGNE Monsieur le Maire comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires avec possibilité de déléguer à un membre du conseil municipal.

8- Renouveaulement du dispositif « emplois vacances pour l'année 2017 »

Rapporteur : Mme BELATARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer 15 emplois vacances recrutés sur des contrats de 10 jours de fin juin à fin août 2017 dans les différents services de la mairie.

DE REMUNERER ces emplois : Catégorie C- Groupe 1 – 1^{er} échelon de l'échelle C1, plus 10% de congés payés

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget 2017, chapitre 012

9- Mise en place du Compte Epargne Temps

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 3 contres du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

VALIDE les propositions du Maire relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent mentionnés dans la présente délibération,

PRECISE que les dispositions de la présente délibération prendront effet pour l'année 2017

10- Conventionnement avec le comité d'action sociale et culturelle (CASC) de la ville pour l'octroi de chèques vacances aux agents de la collectivité et le prélèvement de l'épargne relative aux chèques vacances sur leurs paies.

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le CASC et toutes les pièces s'y rapportant.

11- Approvisionnement de denrées alimentaires – Adhésion de la commune à la centrale d'achat AGP'PRO

Rapporteur : M. DU REPAIRE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

APPROUVE l'adhésion à la centrale d'achat AGAP'PRO

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents nécessaires à l'adhésion de la commune et de ses services et résultant de cette adhésion

12- Remboursement de frais aux élus

Rapporteur : Mme CHAIZE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE et **DECIDE** du remboursement des frais aux élus

13- Modification des durées d'amortissement

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

DECIDE d'approuver l'application de ces durées d'amortissement au sein du budget communal à compter du 1^{er} janvier 2017

FIXE à 500 € le seuil unitaire d'amortissement des immobilisations de faible valeur

14- Festival « Rire ensemble » demande de subvention et validation des projets de parrainage

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

APPROUVE le plan de financement prévisionnel du festival tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une participation financière de 10 000 € auprès de la Région,

ACTE la possibilité de mettre en place de contrats de parrainage pour financer ce festival.

15- Autorisation de programme / Crédits de paiement pour la construction du pôle sportif

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain »

DECIDE, au titre de l'année 2017 la création des autorisations de programme et des crédits de paiement proposés.

16- Attribution d'une subvention exceptionnelle à USMPB Basket

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'USMBP Basket d'un montant de 4000 €.

DIT que la dépense est inscrite au budget 2017.

POLE TECHNIQUE

17- Convention d'occupation domaniale de répéteurs de M2O sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune de Pierre-Bénite

Rapporteur : M. MURE-RAVAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 2 contres M. Deleaz et Mme Carecchio du groupe « Pierre-Bé demain » et 2 abstentions M. chizat et Mme Coulet du groupe « Pierre-Bé demain »

AUTORISE l'occupation domaniale de répéteurs sur les supports d'éclairage public

AUTORISE le Maire à signer la convention proposée ainsi que tous ses avenants.

POLE EDUCATION

18- Convention pour les dépenses scolaires intercommunales avec la ville de Saint Genis Laval (année scoalire 2016-2017)

Rapporteur : Mme DUFOUR

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention à intervenir entre la Commune de Pierre-Bénite et la Commune de Saint Genis-Laval.

PRECISE que la recette sera recouvrée au chapitre 74 compte 74741 fonction 20 du budget primitif 2016 et que la dépense sera inscrite au chapitre 65 compte 657341 fonction 20.

POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

19- Rapport annuel 2015 sur le prix et qualité du service public d'élimination des déchets

Rapporteur : Mme CLAUZIER

Le Conseil Municipal

DONNE ACTE à monsieur le Maire de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève de la métropole de Lyon, conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

20- Avis du conseil municipal sur le projet de Plan de Déplacement Urbain (PDU) de l'agglomération lyonnaise 2017-2030

Rapporteur : M. MAJDALANI

Le Conseil Municipal **CONTRE à l'unanimité des membres présents,**

Il PREND ACTE et donne un **avis défavorable** sur le projet de Plan de Déplacement Urbain de l'agglomération lyonnaise et formule les observations et demandes suivantes :

Le nouveau PDU prévoit de nombreux projets positifs en faveur des déplacements doux comme le déclassement de l'A7, la promotion du vélo et de la marche à pieds, le renforcement du métro B ou les actions de sensibilisation des populations. Il traite toutefois de projets et d'infrastructures qui auront un impact important pour la commune et qui font l'objet de plusieurs demandes.

Demands du Conseil Municipal à long-terme :

➤ **Réétudier la pertinence du tracé court de l'anneau des sciences :**

L'opportunité de ce tracé soulève de nombreuses interrogations, que ce soit en raison des incertitudes qui pèsent sur la réalisation d'un Contournement Est ou Ouest de Lyon destiné à dissocier le trafic local du trafic de transit, en raison de l'impact sanitaire d'une infrastructure qui s'intégrera dans un tissu urbain dense et à proximité d'équipements sensibles tel que l'hôpital Lyon Sud ou à cause du coût particulièrement élevé du projet qui est estimé à plus de trois milliards d'euros.

➤ **Accompagner le prolongement du métro B à l'Hôpital Lyon-Sud :**

Pour rendre l'usage des TC plus attractif et afin de préserver le cadre de vie environnant, le Conseil municipal sera attentif aux points de vigilance suivants :

- la nécessité d'une offre de stationnement suffisante pour prévenir les risques de stationnement sauvage aux abords de la station de métro

- la mise en place de cheminements piétons et modes doux et d'un rabattement en bus efficace pour accéder à la station depuis le « bas » de la commune.

Enfin, l'hôpital Lyon-Sud étant domicilié sur la commune, il serait logique que le nom de la ville de Pierre-Bénite figure dans la dénomination de la future station de métro pour plus de lisibilité vis-à-vis des usagers.

➤ **Acter le prolongement du métro B jusqu'aux Basses-Barolles :**

Ce prolongement permettrait d'absorber une partie des usagers de la future A45 (en cohérence avec un tracé long de l'anneau des sciences) et d'éviter d'aggraver les embouteillages récurrents au niveau du croisement A450 – A7.

Demandes du Conseil municipal à court-terme :

➤ **Renforcer la ligne de bus 15 :**

Les bus de la ligne 15 sont régulièrement saturés aux heures de pointes et la ponctualité est souvent défaillante, les bus étant bloqués en cas d'embouteillages. Cette ligne permet pourtant de rejoindre directement le métro B depuis le centre de la commune.

➤ **Créer une ou plusieurs stations Vélo'V sur Pierre-Bénite :**

Dans le cadre du marché public de la Métropole relatif au service Vélo'V, l'installation de stations permettraient de rejoindre le métro B via un mode de déplacement actif.

➤ **Doubler le tracé de la Via Rhôna par la rive ouest du Rhône :**

Dans le cadre du plan mobilité active de la Métropole, il est en effet prévu des aménagements cyclables sur La Mulatière et l'Avenue Jean Jaurès à La Saulaie qui se connecteraient aux aménagements existants sur le Bd de l'Europe à Pierre-Bénite. A plus long terme, la Via Rhôna pourrait emprunter les aménagements rendu possible par le déclassement de l'autoroute A7.

➤ **Faire de la ligne de train Perrache-Givors une véritable ligne de « RER »**

Un ticket unique TCL-SNCF, y compris en dehors des abonnements sur le modèle du dispositif existant en région Ile-De-France, rendrait l'usage du train plus attractif.

21- Attribution d'une franchise de loyer en faveur de Monsieur MIOUNIB titulaire d'un contrat de location pour T3 au 21 avenue de Haute Roche

Rapporteur : Mme COMTE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

APPROUVE la franchise de loyer consentie à de M. MOUNIB Mohamed locataire, en vue d'un contrat de location, d'un appartement T3

DIT que les recettes, après application de la franchise, seront recouvrées sur le chapitre 75 du budget de la collectivité.

22- Convention de mise à disposition de matériel au Conseil de Haute Roche

Rapporteur : Mme LENOBLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le contenu de la convention de mise à disposition de matériel municipal au Conseil Citoyen de Haute-Roche

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses avenants et tout autre document s'y rapportant

23- Programmation 2017 des crédits Politique de la Ville – Subvention des partenaires financiers pour les actions portées par la commune – Participations communales aux actions des différents opérateurs

Rapporteur : Mme LENOBLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la programmation 2017 des actions Politique de la Ville et les participations communales sollicitées par les opérateurs,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le versement des subventions de l'Etat, de la Région, de la Métropole de Lyon et de tout autre partenaire financier pour chacune des actions portées par la Commune,

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

24- Convention Cadre de Vie Gestion Sociale et Urbaine de Proximité Haute Roche 2016-2020

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et républicain »

ABROGE la délibération n°2017-013 du 24 janvier 2017 approuvant le contenu de la convention cadre de vie GSUP-TFPB Haute-Roche 2016/2020 et autorisant le Maire à signer ladite convention,

APPROUVE la reformulation de la convention cadre de vie GSUP-TFPB Haute-Roche 2016/2020 dans le paragraphe relatif aux engagements des partenaires et donc le contenu de la convention dans sa totalité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses avenants et tout autre document s'y rapportant,

CABINET DU MAIRE

25- Demande de subvention pour le déploiement du plan Numérique dans les écoles publiques de la ville

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une participation financière de 20 000 € au titre de la réserve parlementaire.

Le Maire lève la séance à 22 h 15